

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 10 janvier 2012, à 19 h à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents les conseillers:

Michel Pélissier, conseiller, District des Monts (District 1)
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Absence motivée :

François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)

Est aussi présent:

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Vingt-trois (23) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période de questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 6 décembre 2011
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 décembre 2011
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 28 décembre 2011
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 28 décembre 2011 – Budget 2012

Le 10 janvier 2012

5. Greffe

- 5.1 Nomination de M. André Poudrier, représentant du district des Parcs (# 4) au sein du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS)

6. Direction générale – Ressources humaines

- 6.1 Fin de la période probatoire de M^e Sylvie Loubier à titre de greffière et directrice des ressources humaines
- 6.2 Fin de la période probatoire de M. Stéphane Doré à titre de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 6.3 Modification à la résolution numéro 2011-MC-R583 et embauche de M. Jacques Clermont à titre de journalier-chauffeur en remplacement temporaire – Période du 12 janvier 2012 au 31 mars 2012
- 6.4 Modification de la résolution numéro 2011-MC-R529 – Affectation de Mme Rose-Andy Civil à titre de coordonnatrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement – Annulée
- 6.5 Autorisation de prolonger le contrat de Mme Marie-Gaëlle Coulombe à titre d'étudiante au Service des travaux publics – Période du 6 février 2012 au 30 avril 2012
- 6.6 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de greffier adjoint – Service de la greffe
- 6.7 Autorisation de dépenses – Camp d'hiver du 5 mars au 9 mars 2012
- 6.8 Autorisation de formation – Règlement Q-2, r.22 : La lecture des plans et les demandes de permis
- 6.9 Mandat à M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines – Négociation du personnel d'encadrement

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 31 décembre 2011
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 6 janvier 2012
- 7.3 Financement d'un camion dix (10) roues neuf et équipé des attachements nécessaires au déneigement et à l'épandage d'abrasif durant la saison hivernale et, autres équipements connexes – Sous forme de crédit-bail d'un montant de 247 982,29 \$, taxes en sus

Le 10 janvier 2012

8. Services techniques

- 8.1 Autorisation d'entériner l'ajout de la responsabilité d'entretien de la rue « Descoteaux » au Service des travaux publics (**RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**)
- 8.2 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour régler de façon définitive les problèmes de drainage des fossés en bordure du chemin du Mont-des-Cascades entre le 168 et le 184
- 8.3 Utilisation du stationnement de M. Mervyn Hogan situé au 336, chemin du Mont-des-Cascades pour notre machinerie – Saisons hivernales 2010-2011 et 2011-2012
- 8.4 Acceptation provisoire – Construction de l'impasse de la Sauge – Lot 4 832 621
- 8.5 Acceptation provisoire relatif à la mise en place des services publics du projet – Rue de la Baie – Lots 4 204 102, 4 204 104, 4 204 106, 4 204 108 et 4 204 110
- 8.6 Autorisation de procéder à des appels d'offres – Travaux publics (équipement et machinerie – camions – ponceaux – abat-poussière – marquage de la chaussée/traçage des lignes de rues – sel à déglacage – abrasifs – abattage et émondage – fauchage des fossés – granulats et l'entretien des espaces verts)
- 8.7 Abrogation de la résolution numéro 2011-MC-R548 et autorisation d'entériner l'ajout des rues « Charlesbourg, Feuillus et Terroir » au contrat de déneigement n° 2010-21 pour la saison hivernale 2011-2012
- 8.8 Abrogation de la résolution numéro 2011-MC-R397 et autorisation de signature du protocole d'entente de construction de la continuité du projet Manoir du Ruisseau II – Phase III – Lots 4 831 159 et 4 850 553 (lots projetés)
- 8.9 Autorisation de procéder à l'acquisition d'un camion Freightliner, six (6) roues neuf 4 X 4 – Contrat n° 2011-28

9. Loisirs-Culture-Bibliothèque

- 9.1 Adoption du Code de vie – Camps de jour
- 9.2 Subvention de la Municipalité de Cantley à l'organisme Cantley 1889 dans le cadre de la production et l'exposition de photographies patrimoniales
- 9.3 Autorisation de dépenses – Concert familial les aventures fantastiques de Flonflon – Mars 2012

Le 10 janvier 2012

10. Urbanisme et environnement

10.1 Commande de composteurs et de récupérateurs d'eau de pluie

11. Développement économique – Communications

12. Sécurité publique – Incendie

12.1 Embauche de MM. Jean-Philippe Fournier, Guillaume Blondin, Sébastien Goupil, Antony Jean et Johann St-Pierre à titre de pompier à temps partiel – Service des incendies et premiers répondants

13. Correspondance

14. Divers

15. Période de questions

16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2012-MC-R001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 10 janvier 2012 soit adopté avec la modification suivante:

RETRAIT

Point 8.1 Autorisation d'entériner l'ajout de la responsabilité d'entretien de la rue « Descoteaux » au Service des travaux publics

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

2012-MC-R002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 6 DÉCEMBRE 2011

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 6 décembre 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2012

Point 4.2

2012-MC-R003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2011

IL EST

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 décembre 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.3

2012-MC-R004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 28 DÉCEMBRE 2011

IL EST

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 28 décembre 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.4

2012-MC-R005 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 28 DÉCEMBRE 2011 – BUDGET 2012

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 28 décembre 2011 sur le budget 2012 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1

2012-MC-R006 NOMINATION DE M. ANDRÉ POUDRIER, REPRÉSENTANT DU DISTRICT DES PARCS (# 4) AU SEIN DU COMITÉ DES LOISIRS, DES PARCS ET DES SPORTS (CLPS)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2009-MC-R448 adoptée le 10 novembre 2009, le conseil procédait à la nomination des divers comités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS) est faite de représentants de citoyens;

Le 10 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE M. André Poudrier, résidant permanent, a signifié son intérêt à siéger au sein du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de M. André Poudrier, représentant du district des parcs (# 4) au sein du comité des loisirs, des parcs et des sports (CLPS) et ce, jusqu'à la fin du mandat de l'ensemble des membres du comité soit, juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.1

**2012-MC-R007 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE M^E
SYLVIE LOUBIER À TITRE DE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R279 adoptée le 14 juin 2011, le conseil autorisait l'embauche de M^e Sylvie Loubier à titre de greffière et directrice des ressources humaines, sujette à une période probatoire de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 11 juillet 2011 et que celle-ci satisfait aux exigences des autorités municipales;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement et la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, majoritairement du comité des ressources humaines (CRH), confirme la permanence de M^e Sylvie Loubier au poste de greffière et directrice des ressources humaines et ce, en date du 11 janvier 2012, le tout selon les termes et conditions de l'entente en vigueur entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley, et plus spécifiquement, selon l'échelon 3, niveau 5, de l'échelle salariale présentement en vigueur;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-141« Salaire – Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2012

Point 6.2

2012-MC-R008 FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE M. STÉPHANE DORÉ À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R278 adoptée le 14 juin 2011, le conseil autorisait l'embauche de M. Stéphane Doré à titre de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est entré en fonction le 11 juillet 2011 et que celui-ci satisfait aux exigences des autorités municipales;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement et la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, du comité des ressources humaines (CRH), confirme la permanence de M. Stéphane Doré au poste de directeur au Service de l'urbanisme et de l'environnement et ce, en date du 11 janvier 2012, le tout selon les termes et conditions de l'entente en vigueur entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley, et plus spécifiquement, selon l'échelon 5, niveau 5, de l'échelle salariale présentement en vigueur;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-610-00-141 « Salaire – Urbanisme » et 1-02-470-00-141 « Salaire – Environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.3

2012-MC-R009 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-MC-R583 ET EMBAUCHE DE M. JACQUES CLERMONT À TITRE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR EN REMPLACEMENT TEMPORAIRE – PÉRIODE DU 12 JANVIER 2012 AU 31 MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R583 adoptée le 28 décembre 2011, le conseil autorisait l'embauche de M. Jacques Clermont à titre de journalier en remplacement temporaire pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 11 janvier 2012;

CONSIDÉRANT la rotation des congés obligatoires des employés;

CONSIDÉRANT le désir de réduire le temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT l'application de la convention collective et, la lettre d'entente avec le syndicat;

Le 10 janvier 2012

CONSIDÉRANT QU'il y va de l'intérêt de la Municipalité de Cantley de respecter ladite convention pour la période hivernale 2011-2012;

CONSIDÉRANT les raisons énumérées, il y a lieu de prolonger l'embauche de M. Clermont pour la période du 12 janvier 2012 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier le titre d'emploi de M. Jacques Clermont et d'y lire, à titre de journalier-chauffeur en remplacement temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de MM. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics et, Jean-Pierre Valiquette, directeur général, modifie la résolution numéro 2011-MC-R583 adoptée le 28 décembre 2011 afin d'y lire le titre suivant soit, embauche de M. Jacques Clermont à titre de journalier-chauffeur pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 11 janvier 2012 et procéder aux ajustements nécessaires;

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Jacques Clermont et ce, à compter du 11 janvier 2012 à titre journalier-chauffeur en remplacement temporaire, le tout selon les modalités de la convention collective en vigueur et la rémunération selon l'échelon 4 du poste de journalier et ce, jusqu'au 31 mars 2012;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-141 « Salaire – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.4

2012-MC-R010 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-MC-R529 – AFFECTATION DE MME ROSE-ANDY CIVIL À TITRE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT – ANNULÉE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R529 adoptée le 13 décembre 2011, le conseil autorisait que Mme Rose-Andy Civil soit affectée au poste de coordonnatrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement en remplacement de M. Roberto Caron au poste de directeur;

CONSIDÉRANT QUE Mme Civil s'est désistée à occuper lesdites fonctions de coordonnatrice et que cette fonction ne peut demeurer inoccupée;

Le 10 janvier 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2011-MC-R529 en retirant le 2^{ième} RÉSOLU affectant Mme Civil à titre de coordonnatrice par intérim au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil modifie la résolution numéro 2011-MC-R529 en retirant le 2^{ième} RÉSOLU affectant Mme Rose-Andy Civil à titre de coordonnatrice par intérim au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.5

**2012-MC-R011 AUTORISATION DE PROLONGER LE
CONTRAT DE MME MARIE-GAËLLE COULOMBE À TITRE
D'ÉTUDIANTE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –
PÉRIODE DU 6 FÉVRIER 2012 AU 30 AVRIL 2012**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R430 adoptée le 11 octobre 2011, le conseil autorisait l'embauche de Mme Marie-Gaëlle Coulombe à titre d'étudiante pour la période du 3 octobre 2011 au 3 février 2012;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail administratif au Service des travaux publics causé en majeure partie par les événements des 23 et 24 juin 2011;

CONSIDÉRANT la préparation du dossier de réclamations au ministère des Transports du Québec (MTQ) sur lesdits événements;

CONSIDÉRANT le nombre de requêtes des citoyens toujours en attente de traitement;

CONSIDÉRANT le nombre de protocoles d'entente en préparation;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour défrayer ledit salaire seront puisées à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, prolonge le contrat de Mme Marie-Gaëlle Coulombe à titre d'étudiante – niveau universitaire au taux horaire de 12 \$, pour la période du 6 février 2012 au 30 avril 2012;

Le 10 janvier 2012

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-141 « Salaire – Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.6

2012-MC-R012 AUTORISATION DE PROCÉDER À L’AFFICHAGE D’UN POSTE GREFFIER ADJOINT - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT les besoins de combler un poste de greffier adjoint au Service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE les besoins nécessitent l'embauche d'une personne possédant déjà une formation et une expérience minimale dans ce secteur d'activités;

CONSIDÉRANT QUE ce poste permanent non-syndiqué est de 35 heures / semaine dont l'horaire de travail sera du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.02 de la convention collective prévoit un affichage à l'interne avant de faire appel à des candidats à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de considérer que le poste pourrait être comblé de cette façon et qu'advenant le cas où une personne à l'interne soit susceptible de remplir ces fonctions, il y aurait lieu de combler le poste qu'elle occupait auparavant;

CONSIDÉRANT QU'il serait donc opportun suivant cette démarche, de procéder à l'affichage d'un nouveau poste de greffier adjoint et que les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Michel Pélessier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), autorise l'affichage d'un poste de greffier adjoint à raison de 35 heures / semaine soit du lundi au vendredi au Service du greffe et entame le processus de sélection et, à recommander l'engagement de la personne choisie selon l'échelle salariale équivalente à un « agent à la taxation »;

QUE suivant cette démarche, si le poste n'est pas comblé à l'interne, de procéder à l'affichage externe;

QUE si le poste est comblé à l'interne, que le nouveau poste devenu vacant soit affiché à l'interne et à l'externe et que, les procédures soient enclenchées pour la sélection et les entrevues des candidats qui postuleront;

Le 10 janvier 2012

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-140-00-141 « Salaire – Greffe ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.7

2012-MC-R013 AUTORISATION DE DÉPENSES - CAMP D'HIVER DU 5 MARS AU 9 MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE le camp d'hiver 2011 a connu un grand succès permettant la participation d'une quarantaine d'enfants;

CONSIDÉRANT QUE selon le nombre d'inscriptions, la municipalité devrait embaucher quatre (4) ou cinq (5) animateurs;

CONSIDÉRANT QUE comme l'année précédente, le camp d'hiver pour la période hivernale 2012 pourra être organisé avec succès tout en s'autofinçant;

CONSIDÉRANT QUE le camp d'hiver est un service très important pour de nombreux parents et enfants de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise les responsables du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à l'organisation du camp d'hiver pour la période hivernale 2012 soit, du 5 mars au 9 mars 2012;

QUE le conseil autorise le recrutement du personnel d'animation requis;

QUE le conseil autorise le paiement de toutes les dépenses relatives au camp, ceci dans la limite des montants perçus (autofinancement) au titre des frais d'inscription reçus pour le projet;

QUE les fonds requis soient puisés à même les différents postes budgétaires numéros 1-02-701-70-141 et les suivants « Camp de jour ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.8

2012-MC-R014 AUTORISATION DE FORMATION – RÉGLEMENT Q-2, R.22 : LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS

CONSIDÉRANT QUE la formation est un élément essentiel au bon fonctionnement et au développement du personnel municipal;

CONSIDÉRANT QU'une formation sur le règlement Q-2, r.22 : La lecture des plans et les demandes de permis, sera offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec (COMBEQ), le 20 mars 2012 à Montebello au coût de 240 \$, taxes en sus, par participant;

Le 10 janvier 2012

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mmes Mélissa Galipeau, Guylaine Charron et Christine Auclair pour participer à la formation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (CRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines (CRH), autorise une dépense de 720 \$, taxes en sus, pour la participation de Mmes Mélissa Galipeau, Guylaine Charron et Christine Auclair, à la formation sur le règlement Q-2, r.22 : La lecture des plans et les demandes de permis, offerte par la COMBEQ, le 20 mars 2012 à Montebello en plus, des dépenses à encourir selon la politique relative au remboursement des dépenses des employés de la Municipalité de Cantley;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-610-00-454 « Formation – Aménagement, urbanisme et zonage ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.9

2012-MC-R015 MANDAT À M. JEAN-PIERRE VALIQUETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET M^E SYLVIE LOUBIER, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES – NÉGOCIATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le personnel cadre et la Municipalité de Cantley prenait fin 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R317 adoptée le 12 juillet 2011, le conseil autorisait le prolongement de ladite entente jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité général du 9 janvier 2012, les membres du conseil ont manifesté leur souhait de procéder le plus rapidement à la négociation d'une entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines à négocier et à déposer une proposition d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 10 janvier 2012

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, Me Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines à négocier et à déposer une proposition d'entente dont laquelle prenait fin le 31 décembre 2010;

QUE le conseil autorise, selon les besoins, le comité de négociation de se prévaloir des services d'un professionnel.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.1

2012-MC-R016 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, recommande l'adoption des comptes payés au 31 décembre 2011, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF) approuve les comptes payés au 31 décembre 2011 se répartissant comme suit : un montant de 229 867,45 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 313 873,59 \$ pour les dépenses générales pour un grand total 543 741,04 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

2012-MC-R017 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, recommande l'adoption des comptes à payer au 6 janvier 2012 le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des finances (CF);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

Le 10 janvier 2012

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances (CF), approuve les comptes à payer au 6 janvier 2012 se répartissant comme suit : un montant de 344 542,02 \$ pour les dépenses générales, un montant de 5 903,74 \$ au fonds de parcs et terrains de jeux pour l'exercice 2011, un montant de 2 126,70 \$ pour les dépenses générales pour l'exercice 2012, pour un grand total de 352 450,46 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2012-MC-R018 FINANCEMENT D'UN CAMION (10) ROUES NEUF ET ÉQUIPÉ DES ATTACHEMENTS NÉCESSAIRES AU DÉNEIGEMENT ET À L'ÉPANDAGE D'ABRASIF DURANT LA SAISON HIVERNALE ET, AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES – SOUS FORME DE CRÉDIT-BAIL D'UN MONTANT DE 247 982,29 \$, TAXES EN SUS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R544 adoptée le 13 décembre 2011, le conseil procédait à l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf, équipé des attachements nécessaires au déneigement et à l'épandage des abrasifs durant la saison hivernale et autres équipements connexes, le tout pour la somme de 247 982,29 \$, taxes en sus, sous forme de crédit-bail de type location-acquisition;

CONSIDÉRANT QUE la période d'amortissement ne doit pas être supérieure à soixante (60) mois;

DESCRIPTION	Crédit-Bail Spar Inc.
Montant financé	247 982,29\$ (taxes en sus)
Période d'amortissement	60 mois
Périodicité (versement mensuel taxes en sus)	4 549,49 \$
Option d'achat	10 \$
Taux d'intérêt	4.053 %
Coût total à terme	272 979,40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michael Lebrun

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la proposition de financement par crédit-bail de la compagnie Crédit-Bail Spar Inc.;

Le 10 janvier 2012

QUE le conseil autorise MM. Stephen Harris, maire et, Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents pertinents à ladite transaction;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-03-500-15-010 « Capital » et 1-02-921-00-875 « Intérêts ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.1

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Point 8.2

2012-MC-R019 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR RÉGLER DE FAÇON DÉFINITIVE LES PROBLÈMES DE DRAINAGE DES FOSSÉS EN BORDURE DU CHEMIN DU MONT-DES-CASCADES ENTRE LE 168 ET LE 184

CONSIDÉRANT QUE les fossés en bordure du chemin du Mont-des-Cascades, entre le 168 et le 184, ne se drainent pas adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable de cette problématique puisqu'il est propriétaire dudit chemin et qu'il doit faire l'entretien de cette section et de maintenir les fossés opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE le 172, chemin du Mont-des-Cascades a un problème récurrent d'accumulation d'eau dans son système septique. La compagnie responsable dudit système a procédé à une demande pour régler le problème à défaut d'annuler la garantie;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique cause des inconvénients importants aux résidants affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil demande au MTQ de procéder dans les plus brefs délais aux travaux nécessaires afin que l'écoulement du fossé situé entre le 168 et le 184, se fasse le long du chemin du Mont-des-Cascades, comme il se doit;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau pour considération et appui auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2012

Point 8.3

**2012-MC-R020 UTILISATION DU STATIONNEMENT DE
M. MERVYN HOGAN SITUÉ AU 336, CHEMIN DU
MONT-DES-CASCADES POUR NOTRE MACHINERIE -
SAISONS HIVERNALES 2010-2011 ET 2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable du déneigement au nord-ouest de la montée de la Source;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie est plus accessible de la demeure du M. Mervyn Hogan et que, la Municipalité a pris entente avec celui-ci pour utiliser son stationnement au montant de 200 \$ / année;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Michel Pélissier

ET IL EST RÉSOLU QUE la municipalité entérine la proposition de M. Mervyn Hogan pour le stationnement de notre machinerie durant les saisons hivernales 2010-2011 et 2011-2012 pour la somme de 400 \$ soit, 200 \$ / année et ce, taxes non-applicables;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-526 « Entretien et réparation, machinerie, équipement et outils – Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

**2012-MC-R021 ACCEPTATION PROVISOIRE –
CONSTRUCTION DE L'IMPASSE DE LA SAUGE – LOT 4 832 621**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R329 adoptée le 12 juillet 2011, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et la compagnie à numéro 7058829 CANADA INC., représentée par MM. Gilbert et Guy Lasalle;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé le 9 décembre 2011 et que cette signature autorisait le promoteur à entreprendre la construction de son chemin;

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 janvier 2012 la Municipalité de Cantley a reçu une lettre d'Elias El Haddad, ing. nous avisant que le présent chemin était provisoirement acceptable;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2011 une visite de chantier a été effectuée par M. Frédéric Rioux, chargé de projets, pour constater que le chemin était bel et bien conforme malgré les déficiences apparaissant dans la liste de l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

Le 10 janvier 2012

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire de l'impasse de la Sauge, conditionnellement au dépôt du cautionnement d'entretien de 5 %, au montant de 6 599,30 \$, qui sera en vigueur pour au moins une année complète avant l'acceptation finale et l'acquisition de l'impasse.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5

2012-MC-R022 ACCEPTATION PROVISOIRE RELATIF À LA MISE EN PLACE DES SERVICES PUBLICS DU PROJET- RUE DE LA BAIE - LOTS 4 204 102, 4 204 104, 4 204 106, 4 204 108 ET 4 204 110

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2010-MC-R287 adoptée le 14 juin 2011, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et le promoteur M. François Perrault;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé le 8 novembre 2011 et que cette signature autorisait le promoteur à entreprendre la construction de son chemin;

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 janvier 2012, la Municipalité de Cantley recevait une lettre de M. Jocelyn Cloutier ing. de la firme d'ingénierie GENIVAR nous avisant que le présent chemin était provisoirement acceptable;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 décembre 2011, une visite de chantier a été effectuée par M. Frédéric Rioux, chargé de projets, pour constater que le chemin était bel et bien conforme malgré les déficiences apparaissant dans la liste de l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'acceptation provisoire du projet de la rue de la Baie portant les numéros de lots 4 204 102, 4 204 104, 4 204 106, 4 204 108 et 4 204 110 conditionnellement au dépôt du cautionnement d'entretien de 5 %, au montant de 6 022,75 \$, qui sera en vigueur pour au moins une année complète avant l'acceptation finale et l'acquisition.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2012

Point 8.6

2012-MC-R023 AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D’OFFRES - TRAVAUX PUBLICS (ÉQUIPEMENT ET MACHINERIE – CAMIONS – PONCEAUX – ABAT-POUSSIÈRE – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE/TRACAGE DES LIGNES DE RUES – SEL À DÉGLAÇAGE – ABRASIFS – ABATTAGE ET ÉMONDAGE – FAUCHAGE DES FOSSÉS – GRANULATS ET L’ENTRETIEN DES ESPACES VERTS)

CONSIDÉRANT QUE les contrats 2011 viennent à échéance et qu’il y a lieu de procéder au renouvellement pour l’année 2012:

Contrat no	2012-01	Location d'équipement et machinerie
Contrat no	2012-02	Location de camions
Contrat no	2012-03	Fourniture de ponceaux
Contrat no	2012-04	Fourniture d'abat-poussière
Contrat no	2012-05	Marquage de la chaussée/tracage des lignes de rues
Contrat no	2012-06	Fourniture de sel à déglacage
Contrat no	2012-07	Fourniture d'abrasifs
Contrat no	2012-08	Abattage et émondage
Contrat no	2012-09	Fauchage des fossés
Contrat no	2012-10	Fourniture de granulats
Contrat no	2012-11	Entretien des espaces verts

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, autorise à procéder à des appels d'offres pour les contrats suivants, à savoir: location d'équipement et machinerie, location de camions, fourniture de ponceaux, fourniture d'abat-poussière, marquage de la chaussée /tracage des lignes de rues, fourniture de sel à déglacage, fourniture d'abrasifs, abattage et émondage, fauchage des fossés, fourniture de granulats et l'entretien des espaces verts;

QUE les fonds requis soient puisés pour 80 % à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-341 « Journaux et revues – Voirie » et 20 % à même le poste numéro 1-02-330-00-341 « Journaux et revues - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.7

2012-MC-R024 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-MC-R548 ET AUTORISATION D’ENTÉRINER L’AJOUT DES RUES «CHARLESBOURG, FEUILLUS ET TERROIR» AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT N^o 2010-21 POUR LA SAISON HIVERNALE 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R548, adoptée le 13 décembre 2011, le conseil entérinait l'ajout des rues Charlesbourg, Feuillus et Terroir;

Le 10 janvier 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution puisqu'une erreur administrative a été soulevée au niveau de la dépense pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité d'entretenir ces parties de rues incombe au promoteur de ce projet domiciliaire pour la saison hivernale en cours tel qu'indiqué au Règlement numéro 348-09 quant au niveau des taxes foncières perçues et le pourcentage. Le nombre de lots construits génèrent suffisamment de revenus pour que la municipalité prenne en charge l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature du protocole d'entente, les travaux ont été réalisés avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 2011-MC-R396 et 2011-MC-R399 adoptées le 13 septembre 2011, le conseil autorisait l'acceptation provisoire pour le projet Vaillant et, le projet Lémico;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces rues mesure 718 mètres linéaires et qu'elles sont toutes situées dans le secteur du contrat de déneigement n° 2010-21;

CONSIDÉRANT QUE le coût unitaire soumis et accepté par le conseil du 12 octobre 2010, résolution numéro 2010-MC-R383 est de 4 394 \$ par kilomètre pour le niveau III à l'entreprise 4063538 Canada Inc., Vaillant Excavation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, entérine l'ajout des rues « Charlesbourg, Feuillus et Terroir » au contrat de déneigement n° 2010-21 pour la saison hivernale 2011-2012 et, la dépense au montant de 3 154,89 \$, taxes en sus, à l'adjudicataire de ce contrat;

QUE la résolution numéro 2011-MC-R548 soit et est abrogée à toute fin que de droit;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Enlèvement de la neige à contrat ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.8

2012-MC-R025 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-MC-R397 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE CONSTRUCTION DE LA CONTINUITÉ DU PROJET MANOIR DU RUISSEAU II - PHASE III – LOTS 4 831 159 ET 4 850 553 (LOTS PROJETÉS)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R397 adoptée le 13 septembre 2011, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente de construction de la continuité du projet « Manoir du Ruisseau II – Phase III » (lots 4 831 159 et 4 850 553 (lots projetés));

Le 10 janvier 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution puisqu'une erreur administrative a été soulevée au niveau d'un lot;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur de la compagnie à numéro 2794357 Canada inc. représentée M. Bernard Marenger désire terminer la construction des services publics du projet « Manoir du ruisseau II - Phase III » (Lots : 4 831 159 et 4 831 163 (lots projetés));

CONSIDÉRANT QU'une requête de mise en place des services publics a été déposée à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera signé dans les prochaines semaines suivant la réunion du conseil du 13 septembre 2011 et que, cette signature autorise le promoteur à terminer la construction de la rue (Lots: 4 831 159 et 4 831 163 (lots projetés)) du projet « Manoir du ruisseau II - Phase III »;

CONSIDÉRANT QUE M. Frédéric Rioux, chargé de projets, a pour sa part analysé la requête et en recommande l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics :

- Approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et le promoteur M. Bernard Marenger, représentant légal de la compagnie à numéro 2794357 Canada inc;
- Accepte la requête soumise par le propriétaire prévoyant exécuter, à ses frais et selon la réglementation en vigueur, la fondation et le drainage des rues ou parties des rues, tel que ces éléments apparaissent aux plans préparés par l'ingénieur M. Richard Bélec, ing. de la firme Sagenex ing.;
- Exige du propriétaire de céder à la Municipalité de Cantley, pour la somme nominale de 1,00 \$, les rues et parties de rues visées par la présente, dès que la municipalité aura approuvé les travaux réalisés sur celle-ci et que les taxes foncières percevables par la municipalité permettent de recouvrer entièrement les frais d'entretien des services publics;

QUE le conseil autorise MM. Stephen Harris, maire et, Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, ainsi que les contrats notariés de cession de rues faisant l'objet de la présente.

QUE la résolution numéro 2011-MC-R397 soit et est abrogée à toute fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité

Le 10 janvier 2012

Point 8.9

**2012-MC-R026 AUTORISATION DE PROCÉDER À
L'ACQUISITION D'UN CAMION FREIGHTLINER, SIX (6)
ROUES NEUF 4 X 4 – CONTRAT N^o 2011-28**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2011-MC-R550 adoptée le 13 décembre 2011, le conseil autorisait le lancement de l'appel d'offres pour un camion six (6) roues 4 X 4;

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 décembre 2011, la Municipalité de Cantley procédait au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion six (6) roues neuf 4 X 4, contrat n^o 2011-28;

CONSIDÉRANT QU'à 10 h le mardi 4 janvier 2012, heure et date de clôture de l'appel d'offres, deux (2) propositions ont été reçues, à savoir :

Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	197 832,13 \$
Les Équipements ELP	196 281,02 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions aura permis de démontrer que toutes les propositions étaient conformes à l'esprit du devis, mais que celle de la compagnie Les Équipements ELP à 196 281,02 \$ constitue de loin l'offre la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par M. le maire Stephen Harris

Appuyé par le conseiller Michel Pélessier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Rémi Bergeron, directeur des travaux publics, accepte la soumission déposée par la compagnie Les Équipements ELP pour l'acquisition d'un camion Freightliner, six (6) roues neuf 4 X 4, tel qu'il appert du devis expressément préparé, le tout pour la somme de 196 281,02 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.1

**2012-MC-R027 ADOPTION DU CODE DE VIE – CAMPS DE
JOUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite offrir des camps de jour se déroulant dans un contexte harmonieux et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite définir les balises et le processus d'intervention dans les cas où des enfants perturberaient le bon déroulement des activités du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

Le 10 janvier 2012

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Code de vie pour les camps de jour, version mise-à jour le 5 janvier 2012, dont copie est jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2012-MC-R028 SUBVENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY À L'ORGANISME CANTLEY 1889 DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION ET L'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES PATRIMONIALES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Cantley 1889 est un organisme reconnu en vertu de la politique de soutien aux organismes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fait une demande de financement de l'ordre de 600 \$ pour l'exposition et l'encadrement de photographies patrimoniales;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre en valeur et d'exposer de façon permanente les photographies patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition met en valeur le patrimoine bâti de la Municipalité de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Michel Pélessier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil octroie une subvention de 600 \$ à l'organisme Cantley 1889 pour l'exposition et l'encadrement de photographies patrimoniales dans l'édifice municipal sis au 8, chemin River;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-702-20-970 «Subventions culture – Activités – Socioculturelles ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.3

2012-MC-R029 AUTORISATION DE DÉPENSES – CONCERT FAMILIAL LES AVENTURES FANTASTIQUES DE FLONFLON – MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des parcs a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de spectacles pour la communauté remplit cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE les spectacles antérieurs ont connu un succès toujours croissant;

Le 10 janvier 2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir à la population cantléenne, un concert familial intitulé, Les aventures fantastiques de Flonflon;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise les dépenses liées aux ententes contractuelles pour la tenue du spectacle Les aventures fantastiques de Flonflon et ce, jusqu'à concurrence de 2 000 \$, se répartissant comme suit soit, 1 300 \$ pour l'événement et 400 \$, pour les services techniques, le tout taxes en sus;

QUE le conseil autorise M. Michel Lemonde directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à procéder à la mise en place de ce spectacle et à la signature des ententes requises;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-702-20-349 « Animation et promotion – Activités socioculturelles », 1-02-702-20-970 « Subventions culture » et 1-02-701-90-970 « Subventions loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2012-MC-R030 COMMANDE DE COMPOSTEURS ET DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

CONSIDÉRANT le succès obtenu en 2011 pour la vente aux citoyens de notre municipalité de composteurs et de récupérateurs d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire acquérir des composteurs et récupérateurs d'eau de pluie pour la vente aux citoyens de Cantley à un prix réduit;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies Nova Envirocom et Alter Eco offrent des produits de qualité à des prix compétitifs;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat de cent vingt-cinq (125) composteurs de la compagnie Nova Envirocom pour un montant maximum de 6 562,50 \$, taxes en sus et, de deux cent vingt-cinq (225) récupérateurs d'eau de pluie de la compagnie Alter Eco pour un montant maximum de 12 453,75 \$, taxes en sus;

QUE les composteurs et récupérateurs d'eau de pluie seront vendus à prix réduit aux citoyens de Cantley;

Le 10 janvier 2012

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-452-10-644 « Bacs de compostage » et 1-02-470-00-649 « Bacs de récupération d'eau de pluie », l'excédent sera autofinancé par le produit de la vente.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.1

2012-MC-R031 EMBAUCHE DE MM. JEAN-PHILIPPE FOURNIER, GUILLAUME BLONDIN, SÉBASTIEN GOUPIL, ANTONY JEAN ET JOHANN ST-PIERRE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL - SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu départ pour des raisons personnelles de cinq (5) pompiers depuis la dernière campagne de recrutement;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir un effectif complet afin de pouvoir garantir la présence d'une force de frappe en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE l'État-major du Service des incendies et premiers répondants a procédé à la sélection de cinq (5) candidats soit, MM. Jean-Philippe Fournier, Guillaume Blondin, Sébastien Goupil, Antony Jean et Johann St-Pierre, au moyen de tests de compétences écrits et physiques, d'une entrevue et en recommande l'embauche;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et, du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller Michael Lebrun

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et premiers répondants et, du comité de sélection, accepte l'embauche de MM. Jean-Philippe Fournier, Guillaume Blondin, Sébastien Goupil, Antony Jean et Johann St-Pierre à titre de pompier à temps partiel, lesquels seront sujets à une probation de six (6) mois;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-220-00-141 « Salaire – Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 13.

CORRESPONDANCE

Point 14.

DIVERS

Point 15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 10 janvier 2012

Point 16.

2012-MC-R032 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Saumier

Appuyé par le conseiller Marc Ducharme

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2012 soit est levée à 19 heures 52.

Adoptée à l'unanimité

Stephen Harris
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 11^e jour du mois de janvier 2012.

Signature : _____